

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 février 2021

Convocation du 26 janvier 2021

Présents : Mesdames BEILLARD, MAUBOUCHER-MINIER, LAURENT, LACRAMPE-BOSSIS, MASSIAS, DUPUY.

Messieurs CHAPEAU, LHUILLIER, GROLEAU, ABILLARD, RONCERET, GUIOCHEREAU.

Excusés : Mesdames RAVENEAU, BONIN, Monsieur DOUBLET

Secrétaire de séance : Madame MAUBOUCHER-MINIER

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 08 décembre 2020.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 décembre 2020

Le compte-rendu transmis par mail aux membres du conseil municipal n'appelle aucune remarque ou observation.

Assainissement CASVL : Convention de gestion des eaux pluviales urbaines

Madame le maire informe le conseil municipal que compte-tenu des aspects juridiques, techniques et financiers liés à l'exercice de cette compétence qui ne sont pas clarifiés à ce jour, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire souhaite établir avec les communes des conventions de mandat à compter du 01 janvier 2021 et pour 5 ans afin d'assurer la continuité de service, et ainsi l'uniformisation de gestion sur l'intégralité de son territoire. Le conseil municipal approuve la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

Autorisation donnée au Maire pour les dépenses d'investissement sur l'exercice 2021

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions du code général des collectivités territoriales qui prévoit jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les factures d'investissement 2021.

Contrat assurance groupe risque statutaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 04 février 2020, la commune a chargé le centre de gestion de Maine et Loire de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant la collectivité lors d'arrêt maladie, accident de travail, maternité, paternité. La compagnie Yvelin a été retenue par le centre de gestion pour une durée de 3 ans. Le conseil municipal approuve la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

Propositions des réalisations 2021

Le conseil municipal valide les propositions de réalisations pour l'année 2021, telles que l'enfouissement des réseaux rue des Longeards et rue de l'Aumônerie, enfouissement des réseaux rue de la Mairie, l'aménagement de la rue de la Vincenderie et la rue des Longeards, la rénovation des murs de la mairie.

Demande de subvention DETR – DSIL au titre de la sécurité du bâtiment : Ravalement des murs de la Mairie

Des subventions vont être demandées pour le ravalement des murs de la mairie : DETR - DSIL
Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'approuver les demandes et autorise Madame le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la constitution de ces dossiers.

Etude des demandes de subvention

Le conseil municipal a étudié les demandes pour l'année 2021 qui seront votées en mars 2021.

DELIBERATION ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le maire annonce les dates aux élus des prochaines élections départementales et régionales qui doivent avoir lieu le 13 et 20 juin prochain.

Madame le maire fait un point sur la réunion qu'elle a eu avec les membres de la commission sport et l'association du foot de Vernuil-le-Fourrier. La commune poursuit la remise en état du terrain en suivant les recommandations de l'entreprise THIBAULT paysagiste.

Madame le maire informe le conseil municipal qu'une personne a fait un don d'un montant de 150 € pour l'Eglise de VERNUIL-LE-FOURRIER.

A la demande d'administrés de la commune, Madame Massias informe le conseil municipal d'un projet de boîte à livres à partir de nos anciennes cabines téléphoniques. Le projet va être étudié.